Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20230221-D01364-2023-008-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

D 01364-2023-008

Séance du 21 février 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE VINGT-ET-UN FÉVRIER À 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 février 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : Guillaume VÉLON.

OBJET : Bibliothèque municipale : convention avec le département et modification du règlement intérieur.

VU la délibération D01364-2018-026 du 19 avril 2018 autorisant la commune à signer la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain.

VU la délibération D01364-2021-060 du 26 octobre 2021 portant approbation du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

VU la convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain en date du 16 juillet 2018 conclue pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2022.

CONSIRÉRANT que la bibliothèque municipale est classée en catégorie 3 ce qui impose une ouverture de 4 heures hebdomadaire.

CONSIRÉRANT les modifications qui doivent être apportées au règlement intérieur concernant :

- l'ajout d'une journée d'ouverture le mardi de 16 h 30 à 17 h 30 ;

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20230221-D01364-2023-008-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE des modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque municipale ;

- ADOPTER le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

- AUTORISER la signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque municipale ;

- **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** la signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 21 février 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

MAIRIE DE ST-JEAN-S/R (AIN)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du